Rue du Soleil, 1 - 4367 Crisnée
info@crisnee.be
www.crisnee.be

Tél. 04/229.48.00 / fax .19

Extrait aux délibérations du Collège communal

24 novembre 2025

Présents : Philippe GOFFIN, Bourgmestre -Président
Alain MATERNE, Yakhlef EL MOKHTARI, Myriam TOMBEUR Echevins
Jean-François BRILLON, Président du C.P.A.S.,

Viviane VAES, Directrice Générale ff.

LE COLLEGE,

Activités ludiques à Crisnée – Gestion des désistements

Vu l'article 1123-23 du CDLD ;

Considérant l'organisation d'activités tels que excursions, concerts, théâtres, conférences par les autorités communales ;

Considérant les réservations faites moyennant une contribution financière ;

Attendu que les réservations de dernière minute empêchent d'autres personnes désireuses de participer à l'activité et mettent à mal les finances communales ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1 : Tout désistement relatif à une participation payante à une activité communale moins de 48h avant celle-ci ne sera pas remboursé.

Article 2 : la présente décision sera mentionnée dans toutes les publicités relatives à des activités communales.

La présente décision est transmise au service population et à la Directrice financière pour exécution.

Par le Collège,

La Directrice Générale ff,

Viviane VAES

Le Député-Bourgmestre,

Philippe GOFFIN